

**NB FORMATION**

Habitations électriques

FORMATION POUR NON-ELECTRICIEN**Formation préparatoire à l'habilitation électrique niveau BS****LIEU DE FORMATION**

En vos locaux ou en
salle réservée par NB
Formation, partout en
France

DURÉE

2 jours (14
heures)

EFFECTIF

10 participants
maximum

**ORGANISME CERTIFIÉ
QUALITÉ****PRÉSENTATION**

Les formations en habilitation électrique font partie des actions obligatoires pour toutes entreprises, associations et collectivités dont les salariés sont exposés au risque électrique (Cf article R 4544-9 et R 4544-10 du code du travail). Il est donc important pour un salarié d'avoir suivi une formation préparatoire à l'habilitation électrique en vue d'être habilité par son employeur. C'est une reconnaissance de ses capacités à opérer en sécurité vis-à-vis du risque électrique dans les tâches qui lui incombent.

PUBLIC CONCERNÉ ?

Tous collaborateurs non-électriciens, dont les activités les amènent à réaliser des interventions élémentaires sur des installations électriques tels que :

- Réarmer un dispositif de protection et/ou...
- Actionner des dispositifs de commandes et/ou...
- Remplacer des lampes, dispositifs d'éclairage et/ou...
- Raccorder des éléments terminaux (Radiateurs, chaudières, volets roulants, automatismes d'ouvertures, etc...) et/ou...
- Déconnecter et reconnecter des appareillages (Prises de courant, interrupteurs, etc...)

PRÉREQUIS

- Il est conseillé de connaître les fondamentaux de l'électricité.
- Aucun autre prérequis, hormis celui de posséder une maîtrise de la langue française.

OBJECTIFS

Cette formation prépare les collaborateurs non-électriciens à être habilités par leur employeur pour des opérations d'ordre électrique simples (interventions élémentaires ou manœuvres), sur des installations électriques en basse tension.

À l'issue de la formation, les participants seront en mesure :

- D'analyser et appréhender le facteur « risque électrique » dans leur environnement de travail (Article D.3.1.9.2 norme NF C 18-510),
- De connaître, d'appliquer et de faire appliquer les prescriptions de la norme NF C 18-510 (2012, amendement A1 de 2020) visant à se prémunir du risque électrique (Article D.3.1.9.2 norme NF C 18-510),
- De connaître les limites de leurs attributions et domaines d'intervention sur les installations électriques existantes (Article D.3.1.9.2 norme NF C 18-510),
- D'appliquer les procédures de réarmement de dispositifs de protection sur des installations électriques,
- De procéder à des mises hors service,
- D'installer et d'utiliser des équipements de protection individuelle et collective,
- De vérifier et utiliser un vérificateur d'absence de tension (VAT)
- De se prémunir du risque électrique lié à l'utilisation d'outils à main ou électroportatifs,
- D'adopter une conduite adaptée en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique (Article 13 norme NF C 18-510).

BASE RÉGLEMENTAIRE

- Articles R. 4544-9 et R. 4544-10 du Code du travail (décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010)
- Norme NF C 18-510 (2012) et son amendement A1 (2020)
- Documents INRS ED 6127 et ED 6187

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Les apports théoriques sont étayés par des mises en pratique.
- La méthode participative est privilégiée pour permettre aux participants d'échanger sur leurs pratiques professionnelles et partager leurs expériences propres.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- La formation est conduite dans une salle équipée d'un vidéoprojecteur et de supports pour cours (tableau, story-board).
- Des documents normalisés sont utilisés en support de mise en pratique de la norme NF C 18-510.
- Des maquettes pédagogiques sont mises à dispositions pour les apports pratiques.
- Des équipements de protection individuel sont mis à disposition des participants (tapis, VAT, gant, écran facial, cadenas, macaron, etc...).

DOCUMENTS REMIS EN FIN DE FORMATION (SOUS RÉSERVE DE RÉUSSITE)

- Avis après formation
- Attestation de formation
- Livret pédagogique pour « non-électricien »

Le titre d'habilitation est établi et délivré par l'employeur, sur la base de l'avis après formation (article R. 4544-10 du Code du travail).

PROGRAMME ET CONTENU DES COMPÉTENCES SOCLES**1. Thématiques théoriques****Module 1 Référentiel INRS : Thèmes communs**

- Grandeurs électriques rencontrées lors des différentes opérations,
- Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure,
- Ouvrages ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels,
- Zones d'environnements et leurs limites,
- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation,
- Prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations,
- Protection collective : mesures, équipements et signalisation
- Equipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre,
- Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques,
- Evaluation du risque électrique.

2. Thématiques pratiques**Module 7 - Référentiel INRS**

- Limites de l'habilitation BS
- Echanges avec le chargé d'exploitation électrique ou le chargé d'exploitation : informations et documents
- Matériels électriques dans leur environnement : fonction, caractéristiques, identification
- Equipement de protection collective : identifier, vérifier, utiliser,
- Mise en sécurité d'un circuit : pré-identification, séparation, condamnation, vérification d'absence de tension (VAT) et remise sous tension,
- Mesures de prévention à appliquer lors d'une intervention basse tension élémentaire,
- Procédures de remplacement/raccordement et instructions de sécurité associées

MODALITÉ D'ÉVALUATION :**Théoriques**

- Questionnaires à choix multiples sommatif et formatif (QCM).

Pratiques

- Reconnaître les matériels électriques des domaines de tension BT et TBT dans leur environnement.
- Réaliser la mise hors tension pour son propre compte.
- Effectuer la vérification d'absence de tension (VAT).
- Réaliser une remise sous tension.
- Préparer, organiser et mettre en œuvre les mesures de prévention lors d'une intervention BT de raccordement hors tension.
- Analyser les risques préalablement à chaque situation de travail.
- Analyser les risques dans l'espace.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

Les apports théoriques et pratiques sont considérés comme acquis sous réserve :

- D'avoir suivi l'intégralité de la formation (14 heures),
- D'avoir obtenu un résultat satisfaisant aux QCM formatifs et à l'épreuve sommative,
- D'avoir réussi les épreuves de mises en pratique.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Délai d'accès : la date de la session est fixée avec vous lors du devis, selon vos disponibilités et celles du formateur.
- Tarif : sur devis, selon le nombre de participants et le lieu de la formation.
- Financement : la certification qualité de NB Formation rend possible un financement par l'OPCO de votre entreprise ; la demande est déposée par votre entreprise.
- Accessibilité : formation accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap, Nicolas Beaumont, au 06 38 27 52 65, pour étudier ensemble les adaptations possibles.
- Contact : NB Formation, 06 38 27 52 65, contact@nb-formation.com, nb-formation.com

CERTIFICATION QUALITÉ

NB Formation est un organisme de formation certifié qualité au titre des actions de formation (certificat ICPF n° B01765, consultable sur nb-formation.com). Déclaration d'activité n° 75240194824 ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

NB Formation, SAS

SIRET 840 365 118 00016, RCS Périgueux

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 75240194824 auprès du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.